

Noémie Ducre
3-5 Avenue du Grand Pérignon BP 40082
49071 BEAUCOUZE CEDEX
Tél : 02.41.35.81.83 (coût d'un appel local)
Mail : collectivite@groupama-loire-bretagne.fr
Vos références
N° de souscripteur : 05164941
N° de contrat : 051649414000
UG SAV :



ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB
RPT M MICHEL LUCE
8 RUE DU GUESCLIN
35590 L HERMITAGE

AGENCE MORDELLES
28 R DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES
Tél : 02.99.60.57.25 (coût d'un appel local)



LBR4000004CTSI051649414000

N° souscripteur : 05164941M

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB
RPT M MICHEL LUCE
8 RUE DU GUESCLIN 35590 L HERMITAGE

ATTESTATION D'ASSURANCE
ATTESTATION

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

est titulaire d'une garantie «Accidents Corporels Formule 1» pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, par contrat « COHESION » n° 05164941M 4000, pour les capitaux suivants :

. Décès : 20 535 €
. Incapacité permanente : 41 072 €
. Frais de soins : 308 €
. Indemnités journalières : 21 €
. Frais d'adaptation : 5 135 €
. Frais de recherche : 5 135 €

BENEFICIAIRES : membres des sections suivantes : CYCLOS, VTT, Pétanque, Tir à l'Arc.

Fait le 29/09/2023 à Rennes

Pour la Caisse Régionale et par délégation de
la Caisse Locale,

Le Directeur Général,

Nicolas NAFTALSKI

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9
groupama.fr
Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51208 - 35012 Rennes Cedex - 363 844 893 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances.
et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92439 - 75438 Paris CEDEX 09



Coût d'un appel local
ou par internet
selon abonnement

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

ASSO HERMITAGE ATHLETIQUE CLUB

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

Certifie par la présente que l'assuré est titulaire d'un contrat Groupama Cohésion - Plan d'assurance des associations n°4000, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus.

Ce contrat accorde les garanties suivantes :

- Responsabilité civile vie associative
(à l'exclusion des manifestations soumises à autorisation préfectorale)

- Dommages causés ou subis par les immeubles confiés à titre gratuit ou onéreux
Cette extension de garantie est acquise lorsqu'un immeuble non désigné dans les conditions personnelles est mis ponctuellement à la disposition de l'association pour une durée d'occupation n'excédant pas 21 jours consécutifs et ne revêtant pas un caractère habituel. Elle s'exercera, par sinistre, à concurrence de 1500000 € pour les dommages d'incendie, d'explosion ou du fait de l'eau et de 20000 € pour les autres dommages, sous déduction d'une franchise absolue de 200 €.

La présente attestation, délivrée pour servir et valoir ce que de droit, ne peut engager Groupama Loire Bretagne en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 29/09/2023 à Rennes

Pour la Caisse Locale, par délégation : le
Directeur Général de la Caisse Régionale

Le Directeur Général,

Nicolas NAFTALSKI

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire
Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9
groupama.fr
Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51208 - 35012 Rennes Cedex - 363 844 893 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances
et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92439 - 75438 Paris CEDEX 09



Coût d'un appel local
ou par internet
selon abonnement

Déclaration du licencié - Saison 2024 À retourner
obligatoirement au Club

Je soussigné(e)
né(e) le

(Pour le mineur) représentant légal de
né(e) le

Licencié(e) au HAC CYCLOS de L'HERMITAGE (35)

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative aux contrats d'assurance souscrits par le HAC auprès de GROUPAMA pour le compte de ses adhérents ;

- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties complémentaires en cas de dommages corporels suite à un accident survenant pendant la pratique de mon activité sportive en sus des garanties de base « Accidents Corporels » décrites ci-dessus.

Fait à

le

(signature)